

---

Séance du 02 juillet 2010

---

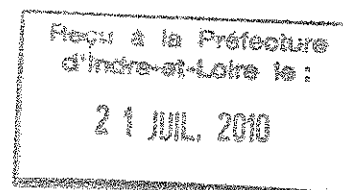
N°2010.07.A.2.

**OBJET : MARCHÉ DE SERVICE D'INFORMATISATION DES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES**

Le deux juillet deux mille dix à neuf heures, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de Sorigny sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

*Etaient présents :*

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD



*Absent excusé :*

- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ou en la forme négociée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

Vu l'annonce publiée le 21 mai 2010 au BOAMP sous le n° 10-108435

*Caractéristiques principales :*

Fourniture des cartes d'accès, d'un logiciel informatique, d'un lecteur de cartes, de consoles « déchèteries » adaptées et les prestations de maintenance du matériel, assistance technique et hébergement des données informatiques ainsi que la distribution des cartes aux usagers actuels.

***Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :***

- **De retenir** l'offre présentée par TRADIM SAS pour l'informatisation des déchèteries communautaires, pour un montant de rémunération de 36 362 € HT ;

- **D'autoriser** M. le Président à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme

Le Président,



*La Foucaud*  
Jacques DURAND

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :  
**20 JUIL 2010**

Publié ou notifié le :  
**22 JUIL 2010**